

**RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC AVIGNON,  
POINTE-À-LA-CROIX, LE MARDI 10 AVRIL 2018, 19 H 30**

**Étaient présents :**

M. Guy Gallant, préfet et maire de St-Alexis-de-Matapédia  
M. Bruce Wafer, préfet suppléant et maire d'Escuminac  
M. François Boulay, maire de Ristigouche Sud-Est  
M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix  
Mme Doris Deschênes, maire de St-André-de-Restigouche  
Mme Cynthia Dufour, représentante de St-Alexis-de-Matapédia  
Mme Nicole Lagacé, maire de Matapédia  
M. Mathieu Lapointe, maire de Carleton-sur-Mer  
M. Christian Leblanc, maire de Maria  
M. Ghislain Michaud, maire de St-François-d'Assise  
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia  
M. Yvan St-Pierre, maire de Nouvelle

**Aussi présent :**

M. Gaétan Bernatchez, directeur général et secrétaire-trésorier et aménagiste

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Adoption de l'ordre du jour;**
- 2. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil des maires du 13 février 2018;**
- 3. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) :**
  - 3.1 Programmation routière 2018-2020 :
    - 3.1.1 Rencontre avec M. Yves Berger, M. Louis Bélanger et M. Dany Savoie;
- 4. Aménagement du territoire :**
  - 4.1 Avis en fonction de la L.A.U. :
    - 4.1.1 Certificat de conformité :
      - 4.1.1.1 Municipalité de Nouvelle :
        - 4.1.1.1.1 Règlement # 354;
        - 4.1.1.1.2 Règlement # 355;
        - 4.1.1.1.3 Règlement # 359;
        - 4.1.1.1.4 Règlement # 360;
        - 4.1.1.1.5 Règlement # 362;
      - 4.1.1.2 Municipalité de Maria :
        - 4.1.1.2.1 Règlement # 530-18;
    - 4.2 Avis en fonction de la LPTAA :
      - 4.2.1 Recommandation en fonction de l'article 58.4 LPTAA :
        - 4.2.1.1 Ville de Carleton-sur-Mer :
          - 4.2.1.1.1 Demande d'exclusion de la zone agricole (secteur Mont-Saint-Joseph);

- 4.3 Convention d'aménagement forestier (CAF) :
- 4.3.1 Société de protection des forêts contre les incendies et maladies (SOPFIM) :
- 4.3.1.1 Arrosages contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) sur les lots intramunicipaux :
- 4.3.1.1.1 Suivi du dossier;
- 4.4 Espèces exotiques envahissantes :
- 4.4.1 MRC de Rouville;
- 5. Programmes SHQ;**
- 6. La Mutuelle des municipalités du Québec :**
- 6.1 « Les municipalités membres de la MMQ bénéficient maintenant d'une protection gratuite dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire »;
- 7. Célébrations du 250<sup>e</sup> de Carleton-sur-Mer :**
- 7.1 Contribution financière de la MRC Avignon :
- 7.1.1 Remerciements de la Ville de Carleton-sur-Mer;
- 8. Association de la relève agricole de la Gaspésie – Les Îles (ARAGIM) :**
- 8.1 Contribution versée par la MRC :
- 8.1.1 Remerciements;
- 9. Rapport financier 2017 :**
- 9.1 Dépôt du rapport financier vérifié 2017;
- 10. Nomination du vérificateur pour l'année 2018;**
- 11. Rapports financiers MRC :**
- 11.1 Activités « Fonctionnement », « FLI » et « FLS » :
- 11.1.1 Adoption des déboursés et du rapport financier au 28 février 2018;
- 12. Fonds de développement des territoires (FDT) :**
- 12.1 Priorités annuelles d'intervention 2018-2019 :
- 12.1.1 Adoption;
- 13. Soutien à l'amélioration des milieux de vie :**
- 13.1 Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (FSPSAMV) :
- 13.1.1 Recommandations du comité d'analyse du 3 avril 2018;
- 14. Planification stratégique :**
- 14.1 Plan d'action 2017-2018 :
- 14.1.1 Identification des enjeux en développement économique :

14.1.1.1 Démarche des partenaires en développement économique – Historique et état de situation :

14.1.1.1.1 Suivi du dossier;

## **15. Hydro-Québec :**

15.1 Programme de mise en valeur intégrée :

15.1.1 Modification des montants à verser PMVI – Rivière Nouvelle;

## **16. Dossier éolien :**

16.1 Fonds d'engagement social (FES) :

16.1.1 Invenergy :

16.1.1.1 Recommandations du comité d'analyse du 5 avril 2018;

16.2 Colloque sur l'industrie éolienne / Carleton-sur-Mer / Les 11, 12 et 13 juin 2018 :

16.2.1 2 inscriptions gratuites;

## **17. Municipalité de Ristigouche Sud-Est :**

17.1 Mention de félicitations :

17.1.1 Détermination à faire reconnaître l'eau potable comme une valeur inestimable à protéger au Québec;

## **18. Sécurité incendie :**

18.1 Prévention :

18.1.1 Service incendie – MRC Avignon :

18.1.1.1 Renseignements;

18.2 Formation des pompiers volontaires :

18.2.1 Centre de formation des pompiers de la MRC de Bonaventure :

18.2.1.1 Entente MRC de Bonaventure – Municipalités locales du territoire Shigawake – L'Ascension-de-Patapédia;

18.2.2 Gestion du programme de formation des pompiers :

18.2.2.1 Protocole d'entente MRC Avignon et Du Cœur Aux Soins inc. :

18.2.2.1.1 Avis de non-renouvellement;

## **19. Sécurité publique :**

19.1 Comité de sécurité publique (CSP) des MRC Avignon et Bonaventure :

19.1.1 Éléments à soumettre à la S.Q.;

19.2 Service ambulancier dans le secteur Avignon :

19.2.1 Transformation d'un horaire à l'heure pour le service ambulancier dans le secteur Avignon :

19.2.1.1 Suivi du dossier;

19.3 Téléphonie cellulaire :

19.3.1 Absence de couverture cellulaire le long de la route 132 entre Matapédia (MRC Avignon) et Sainte-Florence (MRC Matapédia) :

19.3.1.1 Suivi du dossier;

- 19.4 Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier :
- 19.4.1 Service d'urgence en milieu isolé (SUMI) :
- 19.4.1.1 Aide financière maximale de 93,342 \$;
- 19.4.1.1.1 Suivi du dossier

**20. Forum des communautés forestières :**

- 20.1 Fédération québécoise des municipalités (FQM) :
- 20.1.1 « S'engager pour développer les économies de la forêt » :
- 20.1.1.1 Déclaration commune :
- 20.1.1.1.1 Suivi du dossier;

**21. École des pêches et de l'aquaculture du Québec (ÉPAQ) :**

- 21.1 Appui de la MRC Avignon (résolution # CM-2018-02-13-412) :
- 21.1.1 Remerciements;

**22. Projet de règlement # 2018-001-P relatif à la publication des avis publics municipaux de la MRC Avignon sur Internet :**

- 22.1 Résolution d'adoption;
- 22.2 Texte du projet de règlement;

**23. Règlement # 2018-001 relatif à la publication des avis publics municipaux de la MRC Avignon sur Internet :**

- 23.1 Avis de motion;

**24. Dossier hydrocarbures :**

- 24.1 Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ) :
- 24.1.1 Tournée gaspésienne :
- 24.1.1.1 Conférence à Listuguj (anglais) et Pointe-à-la-Croix (français) en cours;

**25. Congrès mondial acadien 2024 :**

- 25.1 Candidature commune Restigouche-Avignon;

**26. Pôles régionaux d'innovation;**

**27. Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection :**

- 27.1 Conférence Drummondville III – 24 mars 2018;

**28. Dossier « Vieillir heureux chez-soi dans sa communauté »;**

**29. Forum en développement social (3 avril 2018);**

**30. Période de questions;**

**31. Levée de l'assemblée.**

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe  
et résolu unanimement

CM-2018-04-10-424

d'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

## **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES DU 13 FÉVRIER 2018**

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud  
et résolu unanimement

CM-2018-04-10-425

d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil des maires du 13 février 2018.

## **3. MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)**

### **3.1 Programmation routière 2018-2020**

#### **3.1.1 Rencontre avec M. Yves Berger, M. Louis Bélanger et M. Dany Savoie**

Messieurs Yves Berger, Louis Bélanger et Dany Savoie donnent de l'information sur les sujets suivants :

- ◆ Programmation routière 2018-2020
- ◆ Projet de loi 122
- ◆ Programme du MTMDET

Les représentants du MTMDET discutent et répondent aux questions des maires.

De plus, il y a discussion en regard des limites de vitesse. Sur ce point, les représentants du MTMDET peuvent aider les municipalités cas par cas et/ou sur une orientation que la MRC voudrait se donner. Sur le plan d'une orientation MRC, le MTMDET se démontre disposé à apporter son expertise lors d'une séance de travail avec la MRC.

## **4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **4.1 Avis en fonction de la L.A.U.**

#### **4.1.1 Certificat de conformité**

##### **4.1.1.1 Municipalité de Nouvelle**

#### **4.1.1.1.1 Règlement # 354**

Document déposé :

 *MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE. Règlement # 354. 6 juin 2017. 120 pages.*

#### **Résolution numéro CM-2018-04-10-426 concernant un certificat de conformité à la Municipalité de Nouvelle pour le règlement numéro 354**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 354 de la Municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT les articles pertinents de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE


Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la Municipalité de Nouvelle pour le règlement numéro 354 modifiant le règlement de zonage 325.1 concernant le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contrainte relative à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire et du Golfe du Saint-Laurent.

**ORIGINAL : Municipalité de Nouvelle,  
Mme Arlene McBrearty, directrice générale**

#### **4.1.1.1.2 Règlement # 355**

Document déposé :

 *MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE. Règlement # 355. 2 octobre 2017. Règlement + annexe. 14 pages.*

CM-2018-04-10-426

**Résolution numéro CM-2018-04-10-427 concernant un certificat de conformité à la Municipalité de Nouvelle pour le règlement numéro 355**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 355 de la Municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT les articles pertinents de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes  
et résolu unanimement


CM-2018-04-10-427

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la Municipalité de Nouvelle pour le règlement numéro 355 modifiant le règlement de zonage 325.1 concernant la création d'une nouvelle zone 029-F à même la zone 029-IC et une partie de la zone 141-IC.

**ORIGINAL : Municipalité de Nouvelle, Mme Arlene McBrearty, directrice générale**

**4.1.1.1.3 Règlement # 359**

Document déposé :

 *MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE. Règlement # 359. 5 mars 2018. Règlement + annexe. 13 pages.*

**Résolution numéro CM-2018-04-10-428 concernant un certificat de conformité à la Municipalité de Nouvelle pour le règlement numéro 359**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 359 de la Municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT les articles pertinents de la L.A.U.;

## EN CONSÉQUENCE

CM-2018-04-10-428


Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la Municipalité de Nouvelle pour le règlement numéro 359 modifiant le règlement de zonage 325.1 concernant l'ajout de l'usage « multifamilial » comme usage autorisé dans la zone 117-HA.

**ORIGINAL : Municipalité de Nouvelle,  
Mme Arlene McBrearty, directrice générale**

### 4.1.1.1.4 **Règlement # 360**

Document déposé :

 *MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE. Règlement # 360. 5 mars 2018. Règlement + annexe. 13 pages.*

### **Résolution numéro CM-2018-04-10-429 concernant un certificat de conformité à la Municipalité de Nouvelle pour le règlement numéro 360**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 360 de la Municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT les articles pertinents de la L.A.U.;

## EN CONSÉQUENCE

CM-2018-04-10-429

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la Municipalité de Nouvelle pour le règlement numéro 360 modifiant le règlement de zonage 325.1 concernant l'ajout de l'usage « industrie extractive »




comme usage autorisé dans la zone 006-F.

**ORIGINAL : Municipalité de Nouvelle, Mme Arlene McBrearty, directrice générale**

#### **4.1.1.1.5 Règlement # 362**

Document déposé :

 *MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE. Règlement # 362. 9 avril 2018. Règlement + annexe. 13 pages.*

#### **Résolution numéro CM-2018-04-10-430 concernant un certificat de conformité à la Municipalité de Nouvelle pour le règlement numéro 362**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 362 de la Municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT les articles pertinents de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe  
et résolu unanimement

CM-2018-04-10-430

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la Municipalité de Nouvelle pour le règlement numéro 362 modifiant le règlement de zonage 325.1 concernant l'ajout de l'usage « Transport et activités connexes » comme usage autorisé dans la zone 140-IA.

**ORIGINAL : Municipalité de Nouvelle, Mme Arlene McBrearty, directrice générale**

#### **4.1.1.2 Municipalité de Maria**

##### **4.1.1.2.1 Règlement # 530-18**

Document déposé :

*📖 MUNICIPALITÉ DE MARIA. Règlement # 530-18. Règlement + annexes. 4 pages.*

**Résolution numéro CM-2018-04-10-431 concernant un certificat de conformité à la Municipalité de Maria pour le règlement numéro 530-18**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 530-18 de la Municipalité de Maria;

CONSIDÉRANT les articles pertinents de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la Municipalité de Maria pour le règlement numéro 530-18 concernant une modification de la grille de spécifications de la zone 85 au plan de zonage du règlement numéro 278-89.

**ORIGINAL : Municipalité de Maria,  
M. Thomas Romagné, directeur général**

CM-2018-04-10-431

**4.2 Avis en fonction de la LPTAA**

**4.2.1 Recommandation en fonction de l'article 58.4 LPTAA**

**4.2.1.1 Ville de Carleton-sur-Mer**

**4.2.1.1.1 CPTAQ - Demande d'exclusion de la zone agricole – (secteur Mont-Saint-Joseph)**

Document déposé :

*📖 VILLE DE CARLETON-SUR-MER. Mont-Saint-Joseph. Courriel 10 avril 2018. 4 pages.*

**Résolution numéro CM-2018-04-10-432 concernant la recommandation de la MRC Avignon relativement à une demande d'exclusion de la zone agricole (secteur Mont-Saint-Joseph)**

CONSIDÉRANT la demande d'exclusion de la zone agricole (secteur Mont-Saint-Joseph) comprenant :

Lots complets : 6021029, 6021027, 4542800, 4542801, 4542802, 4542827, 4541997, 4543050

Parties de lots : 4542799, 4541998, 4542853 (rue)

Superficie totale d'environ : 308 523,7 m<sup>2</sup>

CONSIDÉRANT l'article 58.4 LPTAA;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes  
et résolu unanimement

CM-2018-04-10-432

Que la MRC Avignon :

- 1) Émet un avis favorable basé sur les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de la collectivité;
- 2) Déclare le dossier conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire.

ORIGINAL : Ville de Carleton-sur-Mer,  
M. Antoine Audet, directeur général


### **4.3 Convention d'aménagement forestier (CAF)**


#### **4.3.1 Société de protection des forêts contre les incendies et maladies (SOPFIM)**

##### **4.3.1.1 Arrosages contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) sur les lots intramunicipaux**

#### 4.3.1.1.1 Suivi du dossier

Documents déposés :


 *MRC AVIGNON. SOPFIM – Arrosages contre TBE. Résolution # CM-2018-02-13-399. 13 février 2018.*

 *MFFP. SOPFIM – Arrosages contre TBE. Accusé de réception de la résolution # CM-2018-02-13-399. Lettre du 5 mars 2018.*

#### 4.4 Espèces exotiques envahissantes

##### 4.4.1 MRC de Rouville

Document déposé :

 *MRC DE ROUVILLE. Espèces exotiques envahissantes. Résolution # 18-03-044. 7 mars 2018. Lettre et résolution. 2 pages.*

#### **Résolution numéro CM-2018-04-10-433 concernant la problématique des espèces exotiques envahissantes (« renoué du Japon », « berce spondyle » et « berce du Caucase »)**

CONSIDÉRANT la résolution # 18-03-044 (7 mars 2018) de la MRC de Rouville en regard de la problématique de la « renoué du Japon » comme espèce exotique envahissante;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon partage les motifs invoqués par la MRC de Rouville dans ce dossier en y incluant également la problématique occasionnée par la « berce spondyle » et la « berce du Caucase »;

EN CONSÉQUENCE

CM-2018-04-10-433

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon appuie la MRC de Rouville dans sa démarche à l'effet de sensibiliser le MDDELCC et le MA-PAQ à l'impact de la portée des espèces exotiques envahissantes (« renoué du Japon », « berce spondyle » et « berce du Caucase ») sur les milieux de vie touchés et leur demander d'outiller les municipalités à faire face à la progression des plantes exotiques envahissantes.

ORIGINAUX + résolution # 18-03-044 :

Ministre MDDELCC, Mme Isabelle Melançon  
Ministre MAPAQ, M. Laurent Lessard  
OBVMR, Mme Mireille Chalifour, directrice  
Conseil de l'eau Gaspésie-Sud, M. Michel Chouinard, directeur


c. c. MRC du Québec

## 5. PROGRAMMES SHQ

## 6. LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)

### 6.1 « Les municipalités membres de la MMQ bénéficient maintenant d'une protection gratuite dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire »

Document déposé :


 *MMQ. Les municipalités membres de la MMQ bénéficient maintenant d'une protection gratuite dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire. Lettre du 1<sup>er</sup> mars 2018.*


## 7. CÉLÉBRATIONS DU 250<sup>E</sup> DE CARLETON-SUR-MER

### 7.1 Contribution financière de la MRC Avignon

#### 7.1.1 Remerciements de la Ville de Carleton-sur-Mer

Documents déposés :

 *VILLE DE CARLETON-SUR-MER. 250<sup>e</sup> de Carleton-sur-Mer. Remerciements. Lettre du 20 février 2018.*


 *VILLE DE CARLETON-SUR-MER. 250<sup>e</sup> de Carleton-sur-Mer – Bilan des célébrations 2017. Date N/D. 6 pages.*

## 8. ASSOCIATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DE LA GASPÉSIE – LES ÎLES (ARAGIM)

### 8.1 Contribution versée par la MRC

#### 8.1.1 Remerciements


 *ARAGIM. Remerciements. Lettre du 1<sup>er</sup> mars 2018.*

 *ARAGIM. Rapport annuel 2017. Date N/D.*

## 9. RAPPORT FINANCIER 2017

### 9.1 Dépôt du rapport financier vérifié 2017

Document déposé :

 *MRC AVIGNON. Rapport financier 2017. 9 mars 2018.  
71 pages.*

Il y a dépôt du rapport financier vérifié 2017.

## **10. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2018**

### **Résolution numéro CM-2018-04-10-434 concernant la nomination du vérificateur pour l'année 2018**

CM-2018-04-10-434

Il est PROPOSÉ par : M. François Boulay  
et résolu unanimement

de nommer Leblanc, Bourque & Arsenault comme vérificateur de la MRC Avignon pour l'année 2018.

ORIGINAL : LBA, Mme Hélène Forest

## **11. RAPPORT FINANCIER MRC**

### **11.1 Activités « Fonctionnement », « FLI » et « FLS »**

#### **11.1.1 Adoption des déboursés et du rapport financier au 28 février 2018**

CM-2018-04-10-435

Il est PROPOSÉ par : M. Pascal Bujold  
et résolu unanimement

d'adopter les déboursés et le rapport financier au 28 février 2018.

## **12. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)**

### **12.1 Priorités annuelles d'intervention 2018-2019**

#### **12.1.1. Adoption**

#### **Résolution numéro CM-2018-04-10-436 concernant l'adoption 2018-2019 des priorités annuelles d'intervention de la MRC Avignon**

CONSIDÉRANT que les priorités annuelles d'intervention découlant du FDT doivent être adoptées annuellement;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. François Boulay  
et résolu unanimement

CM-2018-04-10-436

Que la MRC Avignon adopte ses priorités annuelles  
d'intervention pour l'année 2018-2019.

**ORIGINAUX :**

Mme Joane Labillois, conseillère aux entreprises  
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

### **13. SOUTIEN À L'AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE**

#### **13.1 Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (FSPSAMV)**

##### **13.1.1 Recommandations du comité d'analyse du 3 avril 2018**

Document déposé :

*📖 MRC AVIGNON. FSPSAMV. Appel de projets 1 – Printemps 2018. 3 avril 2018.*

#### **Résolution numéro CM-2018-04-10-437 concernant l'adoption des recommandations du comité d'analyse du FSPSAMV (3 avril 2018)**

CONSIDÉRANT l'appel de projets 1 – Printemps 2018 du FSPSAMV;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Yvan St-Pierre  
et résolu unanimement

CM-2018-04-10-437

Que la MRC Avignon adopte les recommandations du comité d'analyse du 3 avril 2018 :

Projets	Montant FDT 2018	Montant FDT 2017
Revitalisation et planification au Rustico	22 800 \$	-
Étude de faisabilité – Maison de développement durable	21 000 \$	-
Campagne de sensibilisation	6 500 \$	-
Mise en valeur du Marquis de Malauze – étude de faisabilité	12 500 \$	-
Acquisition d'équipements au comptoir d'entraide de Carleton-sur-Mer	3 000 \$	-

Parcours santé et revitalisation au Petit Chamonix	9 500 \$	-
Table de concert'action Territoire solidaire – Plan d'action 2018-2019	7 500 \$	-
Acquisition d'équipements mobiles pour les Rencontres internationales de la photographie, édition 2018	8 000 \$	-
Festival La Virée, édition 2018	10 000 \$	-
Célébration du 150 <sup>e</sup> de Nouvelle	10 000 \$	-
Festival de contes et légendes de la Baie-des-Chaleurs à Nouvelle	2 000 \$	-
Tourisme Baie-des-Chaleurs, année 2018-2019	10 000 \$	-
Maison de la famille Avignon, année 2018-2019	10 000 \$	-
Gaspésie gourmande	5 200 \$	-
Renouvellement de l'exposition permanente au Musée de la Gaspésie	4 000 \$	-
Circuit électrique régional – phase II	5 000 \$	-
Kéolis 2018-2019	-	7 500 \$
<b>Total</b>	<b>147 000 \$</b>	<b>7 500 \$</b>
<b>À valider par le comité d'analyse suite à la prise de renseignements</b>		
Accompagnement personnalisé – Culture Gaspésie (provisoire)	3 000 \$	-

**ORIGINAUX :**

Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative  
Mme Sophie LeBlanc, agente de développement rural

## **14. PLANIFICATION STRATÉGIQUE**


### **14.1 Plan d'action 2017-2018**

#### **14.1.1 Identification des enjeux en développement économique**

##### **14.1.1.1 Démarche des partenaires en développement économique – Historique et état de situation**

###### **14.1.1.1.1 Suivi du dossier**

Document déposé :

 *MRC AVIGNON. Planification stratégique – Plan de travail 2017-2018. Mars 2018. 1 page.*

## **15. HYDRO-QUÉBEC**

### **15.1 Programme de mise en valeur intégrée (PMVI)**

#### **15.1.1 Modification des montants à verser PMVI – Rivière Nouvelle**

**Résolution numéro CM-2018-04-10-438 concernant l'adhésion de la MRC Avignon au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et d'acceptation du**



**partage de la somme allouée dans le cadre du Programme relativement à la construction d'une ligne à 230 kV du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n**

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction d'une ligne à 230 kV du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon s'est vu allouer par Hydro-Québec un budget supplémentaire, dans le cadre de ce programme, une somme de 3,000 \$ et que les organismes admissibles de la MRC<sup>1</sup> se sont entendus pour la partager comme suit :

MRC Avignon : 3,000 \$

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 14 juin 2016, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme supplémentaire allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est PROPOSÉ par : M. Yvan St-Pierre  
et résolu unanimement

CM-2018-04-10-438

Que la MRC Avignon adhère au Programme de mise en valeur intégrée, autorise le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.

1. MRC peut désigner une ville ou agglomération à compétence de MRC, une ville hors MRC et l'Administration régionale Kativik.

**Note : Il y a unanimité du conseil des maires voulant que les organismes choisis pour recevoir le projet soient :**

- ♦ CPE Aux Joyeux Marmots de Pointe-à-la-Croix (local de motricité globale 1,500 \$)

- ♦ Club de l'Âge d'Or de Pointe-à-la-Croix (réfection du bâtiment de l'organisme 1,500 \$)

ORIGINAL : Hydro-Québec, Mme Catherine Bujold


## 16. DOSSIER ÉOLIEN

### 16.1 Fonds d'engagement social (FES)

#### 16.1.1 Invenergy

##### 16.1.1.1 Recommandations du comité d'analyse du 5 avril 2018

Document déposé :

 MRC AVIGNON. *Invenergy. Recommandations du comité d'analyse. 10 avril 2018. 1 page*

##### Résolution numéro CM-2018-04-10-439 concernant l'adoption des recommandations du comité d'analyse FES Invenergy (5-04-2018)

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse FES Invenergy (5-04-2018);

EN CONSÉQUENCE

CM-2018-04-10-439

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les recommandations suivantes :

Projets	Montant
Cabane à sucre	400 \$
Fête des pères et des mères	500 \$
Hochelaga, Terre des Âmes avec Samian artiste invité	500 \$
Festival d'été de L'Ascension	500 \$
Solution Carrière-Gaspésie, Salon régional de l'emploi	1 000 \$
Fête des semences	275 \$
Exposition agricole	100 \$
Développement de jeunes athlètes en voile	500 \$
Colloque de l'industrie éolienne québécoise – Circuit découverte de la Ville de Carleton-sur-Mer	500 \$
Challenge Matapédia-Les Plateaux	700 \$
Festival gaspésien des contes et légendes (BDC)	500 \$

Trésor de famille	750 \$
-------------------	--------

**ORIGINAUX :**

Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement  
Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

**16.2 Colloque sur l'industrie éolienne / Carleton-sur-Mer / Les 11, 12 et 13 juin 2018**

**16.2.1 2 inscriptions gratuites**

Document déposé :

*BUÉVOZ, AUDE. Colloque sur l'industrie éolienne / Carleton-sur-Mer / Les 11, 12 et 13 juin 2018. Courriel du 9 avril 2018.*

Le préfet M. Guy Gallant donnera suite à ce dossier afin de distribuer les 2 billets gratuits.

**17. MUNICIPALITÉ DE RISTIGOUCHE SUD-EST**

**17.1 Mention de félicitations**

**17.1.1 Détermination à faire reconnaître l'eau potable comme une valeur inestimable à protéger au Québec**

**Résolution numéro CM-2018-04-10-440 concernant une mention de félicitations à la Municipalité de Ristigouche Sud-Est dans sa détermination à faire reconnaître l'eau potable comme une valeur inestimable à protéger au Québec**

CONSIDÉRANT le jugement favorable (Cour supérieure-2018 QCCS 779) à la Municipalité de Ristigouche Sud-Est dans une poursuite de la firme d'exploration gazière *Gastem* visant à obtenir des dommages de 1 million \$ à la suite de l'adoption en 2013 d'un règlement protégeant l'eau potable;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ristigouche Sud-Est, bien que démographiquement de petite taille et de faibles ressources financières, a décidé de se tenir debout et de faire respecter sur son territoire le « principe de précaution et de subsidiarité » en regard de la protection de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon félicite la Municipalité de Ristigouche Sud-Est d'avoir contribué à faire reconnaître l'eau potable comme une valeur inestimable à protéger au Québec.

**ORIGINAUX :**

Premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard  
Ministre MDDELCC, Mme Isabelle Melançon  
Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion, M. David Heurtel  
FQM, M. Jacques Demers, président  
UMQ, M. Alexandre Cusson, président  
MRC du Québec  
Municipalités locales de la MRC Avignon


## **18. SÉCURITÉ INCENDIE**

### **18.1 Prévention**

#### **18.1.1 Service incendie – MRC Avignon**

##### **18.1.1.1 Renseignements**

Document déposé :


 *MRC AVIGNON. Service incendie – MRC Avignon. Renseignements pour les nouveaux élus municipaux. Date N/D. 4 pages.*

### **18.2 Formation des pompiers volontaires**

#### **18.2.1 Centre de formation des pompiers de la MRC de Bonaventure**

##### **18.2.1.1 Entente MRC de Bonaventure – Municipalités locales du territoire Shigawake – L'Ascension-de-Patapédia**

Document déposé :

 *MRC AVIGNON. Centre de formation des pompiers de la MRC de Bonaventure. Documents. 10 avril 2018. 9 pages.*

**Résolution numéro CM-2018-04-10-441 concernant le « Centre de formation des pompiers de la MRC de Bonaventure »**

CONSIDÉRANT le dossier du « Centre de formation des pompiers de la MRC de Bonaventure ».

CONSIDÉRANT la rencontre de validation du 26 mars 2018 avec M. David Thibault, préventionniste à la MRC de Bonaventure et responsable du dossier;

CONSIDÉRANT les avantages majeurs d'un centre de formation des pompiers tel que proposé par la MRC de Bonaventure dont notamment :

- 1) Localisation à New Richmond (au centre géographique des MRC Avignon et Bonaventure);
- 2) Suivi administratif : suivi des dossiers des pompiers en formation avec l'ÉNPQ (sauf l'aspect subvention avec le MSP);
- 3) Formation théorique : salle de formation à New Richmond;
- 4) Formation technique : bâtiment de type « conteneurs » à New Richmond (du même type que celui à Matane et Sainte-Anne-des-Monts);
- 5) Lieu de formation adéquat pour les pratiques des pompiers, y compris l'équipement;
- 6) Diminution importante des coûts (formation à New Richmond au lieu de Matane);
- 7) Favorise la formation continue (même centre de formation);
- 8) Rétention et sentiment d'appartenance des pompiers;
- 9) Sécurise et stabilise le dossier de formation sur plusieurs années;
- 10) Formule souple, efficace et diminue le nombre d'intermédiaires;
- 11) Assure une formation uniforme et concentrée;
- 12) Atteint largement le but recherché soit celui de la formation des pompiers de qualité directement dans notre milieu;
- 13) Solution idéale dans le contexte actuel.

CM-2018-04-10-441

## EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard  
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- 1) Se déclare totalement favorable au dossier du Centre de formation des pompiers de la MRC de Bonaventure et est disposé à apporter son aide technique;
- 2) Avise qu'elle ne sera plus gestionnaire de formation des pompiers volontaires à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et invite ses municipalités locales à joindre le Centre de formation des pompiers de la MRC de Bonaventure pour leurs besoins de formation;
- 3) Demande à la MRC de Bonaventure de tenir les réunions requises avec les municipalités locales de la MRC Avignon afin de conclure avec chacune d'elle les ententes permettant la concrétisation de ce dossier, et ce, le plus rapidement possible.

### ORIGINAUX :

MRC de Bonaventure, Mme Anne-Marie Flowers, directrice générale  
MRC de Bonaventure, M. David Thibault, préventionniste  
Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement  
Municipalités locales de la MRC Avignon, directeurs généraux et directrices générales

## **18.2.2 Gestion du programme de formation des pompiers**

### **18.2.2.1 Protocole d'entente MRC Avignon et Du Cœur Aux Soins inc.**

#### **18.2.2.1.1 Avis de non-renouvellement**

Document déposé :

*📖 MRC AVIGNON ET DU CŒUR AUX SOINS INC. Gestion du programme de formation des pompiers – Protocole d'entente 2017-2018. 31 août 2017. 18 pages.*

**Résolution numéro CM-2018-04-10-442 concernant le non-renouvellement de l'entente relativement à la gestion du programme de formation des pompiers avec Du Cœur Aux Soins inc.**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente 2017-2018 (31 août 2017) relativement à la gestion du programme de formation des pompiers avec Du Cœur Aux Soins inc.;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon désire se prévaloir de l'article 8b) du protocole d'entente 2017-2018 qui mentionne :

*« 8b) Si l'une ou l'autre des parties n'a pas l'intention de renouveler la présente entente, un préavis de 30 jours devra être respecté ».*

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Pascal Bujold  
et résolu unanimement

CM-2018-04-10-442

Que la MRC Avignon :

- 1) Donne avis, par la présente, qu'elle ne renouvellera pas l'entente de gestion du programme de formation des pompiers avec Du Cœur Aux Soins à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018;
- 2) Demande à Du Cœur Aux Soins de s'assurer d'avoir complété toutes les formations avancées dans le cadre du protocole d'entente 2017-2018, et ce, au plus tard le 30 juin 2018;
- 3) Demande de lui fournir, à la fin de l'entente, toutes les copies de tous les documents et toutes les informations nécessaires au suivi des ententes des activités de formation des pompiers conformément à l'article 4e) du protocole d'entente 2017-2018 y incluant les dossiers de candidatures cons-

tituées sur paiement des municipalités au cours de toutes les années sous entente MRC-Du Cœur Aux Soins sur la gestion du programme de formation des pompiers;

- 4) Remercie Du Cœur Aux Soins pour les services rendus dans la gestion du programme de formation des pompiers.

**ORIGINAL : Du Cœur Aux Soins inc.,  
Mme Corinne Ferragne, directrice**

**c. c. Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement**

## **19. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **19.1 Comité de sécurité publique (CSP) des MRC Avignon et Bonaventure**

#### **19.1.1 Éléments à soumettre à la S.Q.**


Aucun élément n'est soumis.


### **19.2 Service ambulancier dans le secteur Avignon**

#### **19.2.1 Transformation d'un horaire à l'heure pour le service ambulancier dans le secteur Avignon**

##### **19.2.1.1 Suivi du dossier**

Documents déposés :

 *MRC AVIGNON. Transformation d'un horaire à l'heure pour le service ambulancier dans le secteur Avignon. Résolution # CM-2018-02-13-411. 13 février 2018.*

 *CISSS DE LA GASPÉSIE. Transformation d'un horaire à l'heure pour le service ambulancier dans le secteur Avignon. Accusé de réception de la résolution # CM-2018-02-13-411. Lettre du 19 mars 2018.*


### **19.3 Téléphonie cellulaire**


#### **19.3.1 Absence de couverture cellulaire le long de la route 132 entre Matapédia (MRC Avignon) et Sainte-Florence (MRC de La Matapédia)**

##### **19.3.1.1 Suivi du dossier**



Documents déposés :

 MRC AVIGNON. *Téléphonie cellulaire. Résolution # CM-2018-02-13-415. 13 février 2018.*

 CRTC. *Téléphonie cellulaire. Réponse à la résolution # CM-2018-02-13-415. Lettre du 27 mars 2018.*


## **19.4 Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier**

### **19.4.1 Soutien à l'organisation des interventions d'urgence en milieu isolé (SUMI)**

#### **19.4.1.1 Aide financière maximale de 93,342 \$**

##### **19.4.1.1.1 Suivi du dossier**

Document déposé :

 MINISTRE MAMOT. *Aide financière. Lettre du 28 mars 2018.*

## **20. FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES**


### **20.1 Fédération québécoise des municipalités (FQM)**


#### **20.1.1 « S'engager pour développer les économies de la forêt »**

##### **20.1.1.1 Déclaration commune**

##### **20.1.1.1.1 Suivi du dossier**

Documents déposés :

 MRC AVIGNON. *Forum sur les communautés forestières. Résolution # CM-2018-02-13-407. 13 février 2018.*

 PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC (M. PHILIPPE COUILLARD). *Forum des communautés forestières. Accusé de réception de la résolution # CM-2018-02-13-407. Lettre du 27 février 2018.*

## **21. ÉCOLE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DU QUÉBEC (ÉPAQ)**

## **21.1 Appui de la MRC Avignon (résolution # CM-2018-02-13-412)**

### **21.1.1 Remerciements**

Documents déposés :

*📖 MRC AVIGNON. ÉPAQ. Résolution # CM-2018-02-13-412. 13 février 2018.*

*📖 ÉPAQ. Résolution # CM-2018-02-13-412 de la MRC Avignon – Remerciements. Lettre du 28 février 2018.*

## **22. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-001-P RELATIF À LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX DE LA MRC AVIGNON SUR INTERNET**

### **22.1 Résolution d'adoption**

#### **Résolution numéro CM-2018-04-10-443 concernant l'adoption du projet de règlement numéro 2018-001-P relatif à la publication des avis publics municipaux de la MRC Avignon sur internet**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'adopter le projet de règlement numéro 2018-001-P relatif à la publication des avis publics municipaux de la MRC Avignon sur internet;

EN CONSÉQUENCE

CM-2018-04-10-443

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes  
et résolu unanimement

d'adopter le projet de règlement numéro 2018-001-P relatif à la publication des avis publics municipaux de la MRC Avignon sur internet.

◆ Livre des règlements

### **22.2 Texte du projet de règlement**

#### **Projet de règlement numéro 2018-001-P relatif à la publication des avis publics municipaux de la MRC Avignon sur internet**

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 122 reconnaît aux municipalités le pouvoir d'adopter un règlement permettant de déterminer elles-mêmes les modalités de publication de leurs avis publics (articles 433.1 à 433.4 du Code municipal du Québec);

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-2018-04-10-443 qui adopte et décrète ce qui suit :

**Article 1 Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2 Objet du règlement**

Le présent règlement a pour but de favoriser la diffusion d'une information complète, compréhensible pour le citoyen, accessible immédiatement et adapter aux circonstances.

**Article 3 Modalités de publication des avis publics**

**3.1** Tous les avis publics de la MRC Avignon sont publiés seulement et uniquement sur son site internet.

**3.2** Sont exclues les demandes de soumissions publiques prévues à l'article 935 du Code municipal du Québec.

**Article 4 Force du règlement**

**4.1** Le mode de publication prévu dans le présent règlement a préséance sur celui de toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale.

**4.2** Le présent règlement ne peut être abrogé, mais il peut être modifié.

**Article 5 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

◆ Livre des règlements

**23. RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-001 RELATIF À LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX DE LA MRC AVIGNON SUR INTERNET**

**23.1 Avis de motion**

Avis de motion est par la présente donné par M. Guy Richard que lors d'une prochaine réunion, il sera adopté le règlement numéro 2018-001 relatif à la publication des avis municipaux de la MRC Avignon sur internet.

CM-2018-04-10-444


**24. DOSSIER HYDROCARBURES**

**24.1 Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ)**

### **24.1.1 Tournée gaspésienne**

#### **24.1.1.1 Conférence à Listuguj (anglais) et Pointe-à-la-Croix (français) en cours**

Document déposé :


 *RVHQ. Tournée gaspésienne. Information. 5 avril 2018. 3 pages.*

M. François Boulay collabore à la démarche avec le RVHQ.

## **25. CONGRÈS MONDIAL ACADIEN 2024**

### **25.1 Candidature commune Restigouche-Avignon**

Document déposé :

 *BUJOLD, PASCAL. Congrès mondial acadien 2024. Courriel du 4 avril 2018. 1 page.*

Il y a information et discussion sur le sujet.

Un modèle de résolution et de l'information seront acheminés aux municipalités locales de la MRC Avignon pour adoption à leur réunion du mois de mai 2018.

## **26. PÔLES RÉGIONAUX D'INNOVATION**

Il y a discussion sur le sujet.

## **27. RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION**

### **27.1 Conférence Drummondville III – 24 mars 2018**

M. François Boulay donne de l'information sur le sujet.

## **28. DOSSIER « VIEILLIR HEUREUX CHEZ-SOI DANS SA COMMUNAUTÉ »**

M. Bruce Wafer donne de l'information sur le sujet.

## **29. FORUM EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL (3 AVRIL 2018)**

### **29.1 Mention de félicitations**

**Résolution numéro CM-2018-04-10-445 concernant le forum en développement social de la MRC Avignon du 3 avril 2018**

CONSIDÉRANT la tenue du forum en développement social de la MRC Avignon tenue le 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT que l'événement a connu un franc succès;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe  
et résolu unanimement

CM-2018-04-10-445

Que le conseil des maires félicite les employées de la MRC pour leur travail dans ce dossier.

**ORIGINAL : Employées de la MRC**

**30. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**31. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes  
QUE l'assemblée soit levée.

CM-2018-04-10-446

Le préfet,

Le directeur général et secrétaire-  
trésorier et aménagiste,

\_\_\_\_\_  
Guy Gallant

\_\_\_\_\_  
Gaétan Bernatchez, B.Sc., B.A.A., g.m.a.